

**Règlement de prévoyance du 20 novembre 2007
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance de l’Autorité fédérale
de surveillance en matière de révision (ASR)¹
(RP-ASR)**

Modification du 13 avril 2012

Approuvée par le Conseil fédéral le 15 mars 2013

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013

¹ RS **172.220.143.3**. Ce règlement fait partie du contrat d’affiliation du 20 nov. 2007 à la Caisse de prévoyance de l’ASR (FF **2008** 5461, **2010** 8361, **2012** 1338). Il n’est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

